

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 14/11/2024 - 151968 - 1999 B 10808 - 572 015 246 - BOUYGUES

BOUYGUES

Société Anonyme au capital de 378 957 297 €

Siège social : 32 avenue Hoche – 75008 PARIS

572 015 246 RCS PARIS

ci-après la « Société »

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi quatre novembre à huit heures,

Les membres du conseil d'administration se sont réunis au siège social de Bouygues, sur convocation du Président.

Étaient présents :

- Martin BOUYGUES, Président du conseil d'administration,
- Olivier BOUYGUES, administrateur,
- Edward BOUYGUES, représentant SCDM, administratrice,
- Cyril BOUYGUES, représentant SCDM Participations, administratrice,
- Jean-Michel GRAS, administrateur représentant les salariés,
- Caroline JEGU, administratrice représentant les salariés,
- Félicie BURELLE, administratrice indépendante,
- Pascaline de DREUZY, administratrice,
- Raphaëlle DEFLESSELLE, administratrice représentant les salariés actionnaires,
- Clara GAYMARD, administratrice,
- Benoît MAES, administrateur,
- Alexandre de ROTHSCHILD, administrateur,
- Rose-Marie VAN LERBERGHE, administratrice,
- Michèle VILAIN, administratrice représentant les salariés actionnaires,
- Matthieu DURAND, représentant du comité social et économique.

Assistaient à la réunion :

- Jean-Marc DESLANDES, représentant le cabinet Forvis Mazars, Commissaire aux comptes,
- Nicolas PFEUTY, représentant le cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes,
- Olivier ROUSSAT, Directeur général,
- Pascal GRANGÉ, Directeur général délégué et Directeur financier,
- Charlotte BOUYGUES, invitée permanente,
- William BOUYGUES, invité permanent,
- Pascal MINAULT, Président-Directeur général de Bouygues Construction,
- Pierre VANSTOFLEGATTE, Directeur général de Colas,
- Emmanuel DESMAIZIERES, Directeur général de Bouygues Immobilier,
- Jérôme STUBLER, Président d'Equans,
- Rodolphe BELMER, Président-Directeur général de TF1,
- Benoît TORLOTING, Directeur général de Bouygues Telecom,
- Pierre AUBERGER, invité,
- Jean-Manuel SOUSSAN, invité,
- Didier CASAS qui assure le secrétariat du conseil d'administration.

Tous les administrateurs étant présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Martin BOUYGUES préside et ouvre la séance.

[...]

1) Rappel des autorisations de rachat et d'annulation d'actions propres conférées au conseil d'administration

Les assemblées générales mixtes du 27 avril 2023 et du 25 avril 2024 ont successivement autorisé le conseil d'administration à racheter les propres actions de la société dans la limite de 5 % du nombre de titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions.

Elles ont également autorisé le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.

2) Utilisation par le conseil d'administration des autorisations précitées

Au 26 février 2024, la société détenait 3 325 000 de ses propres actions acquises dans l'objectif de leur annulation, soit 0,87 % du capital à cette date.

Lors de sa séance du 26 février 2024, le conseil a procédé à l'annulation de ces 3 325 000 actions.

Il a également autorisé la société à racheter des actions de la société en vue de leur annulation, dans le cadre et selon les conditions des programmes de rachat autorisés par l'assemblée générale et dans les limites fixées par le conseil.

En application de ces autorisations, la société a acquis, au cours de l'exercice 2024 postérieurement à l'annulation de 3 325 000 actions le 26 février 2024, 1 700 000 actions en vue de leur annulation, au prix moyen de 35,01 euros par action, soit 59,5 millions d'euros au total, hors frais.

3) Constatation du nouveau capital social résultant de levées d'options

La dernière constatation du capital social résultant de levées d'options de souscription d'actions a été effectuée par le conseil d'administration dans sa séance du 26 février 2024.

En conséquence de levées d'options de souscription effectuées par les bénéficiaires entre le 26 février 2024 et le 31 octobre 2024 inclus, 311 142 actions ont été créées pour un montant total de 9 684 057,12 euros.

Les plans concernés sont les suivants : plan 2016 (prix d'exercice de 29 €), plan 2019 (prix d'exercice de 32,59 €), plan 2020 (prix d'exercice de 30,53 €), plan 2021 (prix d'exercice de 34,157 €), plan 2022 (prix d'exercice de 31,771 €), plan 2023 (prix d'exercice de 31,081 €).

Le conseil d'administration décide, en application de l'article L. 225-178 du Code de commerce, de constater que 311 142 actions ont été émises entre le 26 février 2024 et le 31 octobre 2024 inclus, du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions consenties à des salariés ou dirigeants, et qu'il en résulte une augmentation de capital de 311 142 euros et une prime d'émission de 9 372 915,12 euros.

4) Annulation d'actions et réduction du capital de la société

A l'effet de réduire la dilution induite par la création d'actions consécutive aux levées d'options susvisées, il est proposé au conseil d'administration d'annuler 311 142 actions acquises entre le 26 février 2024 et le 31 octobre 2024 inclus en application des autorisations précitées.

Au 4 novembre 2024, la décision d'annulation des 311 142 actions propres conduira à constater dans les comptes individuels de Bouygues les écritures ci-après :

Capital social	- 311 142,00 €
Primes d'émission	- 11 014 765,94 €
<hr/>	
Total (hors TVA)	- 11 325 907,94 €

11

Le conseil d'administration décide :

- d'annuler 311 142 actions acquises entre le 26 février 2024 et le 31 octobre 2024 inclus en application des autorisations précitées ;
- en conséquence, de constater la réduction du capital de la société consécutive à l'annulation de ces actions.

5) Modification corrélative des statuts de la société

Le montant de l'augmentation de capital consécutive aux levées d'options et celui de la réduction du capital consécutive à l'annulation d'actions étant égaux (311 142 euros), l'article 7 des statuts de la Société reste inchangé, comme suit :

« Le capital social est égal à 378 957 297 €. Il est divisé en 378 957 297 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, toutes entièrement libérées [...] »

Le conseil d'administration confère tous pouvoirs à Olivier Roussat, directeur général, et à Pascal Grangé, directeur général délégué, agissant ensemble ou séparément, afin de passer les écritures comptables, effectuer les déclarations requises par l'AMF et, de manière générale, d'accomplir toutes formalités nécessaires.

POUVOIRS

Le conseil confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et le présenter quand nécessaire.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME PAR DIDIER CASAS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

